



I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT	2
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	2
B. Moyens internes déployés par l'entité	3
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	3
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	4
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	5
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	5
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....	5
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)	6
II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.....	7



I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

InfraVia Capital Partners (« La Société ») est une société de Capital Investissement indépendante spécialisée dans les actifs réels et les investissements dans les technologies.

Le cadre ESG interne basé sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) guide la Société vers le développement d'actifs plus résilients dans l'objectif d'en améliorer les performances. La Société cherche à identifier les opportunités compatibles avec son ambition ESG et qui contribuent à la création de rentabilité, de résilience et de valeur à long terme pour les investisseurs, les partenaires du secteur public ou privé, les entrepreneurs et les communautés impliquées dans les projets.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Charte Développement Durable de la Société, disponible sur son site internet (révisée au 3ème trimestre 2022).

Pour chaque fonds, les investisseurs peuvent se référer aux rapports annuels afférent pour des informations plus précises sur leurs investissements.

La Société s'attache à mettre en œuvre sa Charte de Développement Durable tout au long du cycle d'investissement, de la sélection des investissements au désinvestissement.

Les considérations ESG sont présentées au Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement n'interdira pas par principe l'investissement dans une cible qui pourrait présenter des enjeux matériellement négatifs en matière d'ESG, notamment si des solutions pour améliorer le profil ESG de la cible sont identifiées.

La Société prend en compte, encourage et promeut les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption dans le cadre de ses processus d'investissement, comme indiqué plus en détail ci-dessous.

Bien que la Société s'efforce de déployer une approche ESG de cohérente sur l'ensemble des fonds et investissements, les FIA gérés¹ sont catégorisés selon le Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR ») article 8 ou tombent dans la catégorie article 6. Au 30 juin 2025, sur 17 FIA existants, 7 sont catégorisés article 8.

A date, la Société est impliquée dans diverses initiatives et groupes liés au développement durable. La Société est :

- Membre de l'UNPRI depuis 2018, évaluant annuellement la qualité d'implémentation de stratégies d'investissement responsables.
- Membre des commissions ESG et Climat de France Invest ainsi qu'aux divers groupes de travail associés et est signataire de la charte France Invest Parity depuis 2020
- Membre de l'Initiative Climat International (ICI), une communauté mondiale d'entreprises de fonds d'investissement cherchant à mieux comprendre et gérer les risques et opportunités associés au changement climatique.

¹ Conformément au IV.2° de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier, les sociétés de gestion de portefeuille peuvent produire un seul rapport couvrant l'entité et les fonds de plus de 500ME qu'elles gèrent. En 2024, la société a adopté la même approche pour tous les fonds gérés.



- Membre Alliance du SASB (Sustainability Accounting Standards Board), désormais partie de l'IFRS, dont la mission est d'aider la collaboration des entreprises et des investisseurs sur l'impact financier du développement durable. Ses outils aident à identifier et gérer les sujets matériels clés tout le long du cycle d'investissement.
- Signataire de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), sur laquelle la Société base ses reporting et évaluations.

B. Moyens internes déployés par l'entité

L'ESG couvre un éventail de sujets nécessitant des compétences combinées de différents professionnels. La Société rassemble des groupes de travail internes pour discuter et valider la voie à suivre en ce qui concerne les méthodologies et les modèles existants et, à terme, faire évoluer la stratégie ESG.

Ressources Humaines

L'importance du développement durable est ancrée dans la culture d'investissement et d'entrepreneuriat de l'entreprise et la Société encourage les collaborateurs à « s'approprier » l'approche ESG. La responsabilité de superviser et de mettre en œuvre la stratégie et la politique ESG est sous l'égide du Président et du Directeur Délégué.

La Société s'appuie sur une équipe dédiée ainsi que sur un réseau de fonctions transverses mobilisées à différents niveaux du processus d'investissement et de suivi.

En 2024, l'équipe ESG de la Société était composée de trois personnes, intégrées au pôle Asset Management et une personne intégrée à l'équipe « Métaux Critiques » travaillant avec l'équipe d'investissement pour les analyses préinvestissement et avec l'équipe Asset Management pour le suivi et le reporting pendant la période de détention. L'équipe ESG est également chargée de structurer la démarche ESG et de sensibiliser les collaborateurs.

En complément, des collaborateurs issus de fonctions diverses (COO, CFO, Conformité, Relations Investisseurs, Asset Management, Investissement...) contribuent aux travaux ESG dans le cadre de leurs responsabilités.

L'ensemble de ces ressources représente environ 4,8 ETP mobilisés sur les sujets ESG en 2024 soit 5% de l'effectif.

Ressources Financières

Le budget récurrent ESG a augmenté de 14% en 2024 par rapport à 2023. Le budget couvre notamment les prestations de conseil et l'accompagnement d'experts en matière de : climat, veille réglementaire et reporting.

Ressources Techniques

La Société utilise une combinaison de ressources internes et externes qui peuvent être utilisées à différentes étapes du processus d'investissement. Une boîte à outils ESG interne est mise à disposition des équipes d'investissement pour effectuer une première analyse des enjeux et des risques ESG de la cible pendant la phase de préinvestissement. Durant la phase de détention, l'Asset Manager et les membres de l'équipe ESG travaillent directement avec les sociétés du portefeuille sur leurs priorités ESG identifiées et peuvent, selon les besoins, recourir à des outils et/ou expertises spécifiques.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Les éléments ESG sont revus régulièrement à plusieurs niveaux :



- La Direction Générale et l'équipe ESG définissent la stratégie et l'approche ESG. Un suivi hebdomadaire assure l'alignement entre la Direction Générale et l'exécution de l'équipe ESG.
- L'équipe ESG pilote et coordonne le processus ESG au sein de l'entreprise.
- L'équipe d'investissement est responsable de l'analyse ESG préinvestissement qui est revue par l'équipe ESG avant présentation au Comité d'Investissement.
- L'équipe Asset Management, dont l'équipe ESG, est responsable de l'analyse et du suivi ESG post-investissement.
- Les membres de la Société disposant d'un siège au board des sociétés du portefeuille (Partner, Investment Director, Asset Management Director) sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des questions ESG par les boards des sociétés du portefeuille. Une feuille de route ESG, définie et construite conjointement entre l'équipe ESG et les dirigeants des sociétés du portefeuille, est discutée et validée chaque année au conseil d'administration pour les sociétés du portefeuille infrastructure.
- Au cas par cas, des prestataires externes peuvent être sélectionnés pour soutenir le développement de sujets spécifiques.
- Des formations régulières sont dispensées par l'équipe ESG avec, le cas échéant, le soutien de conseillers externes et une section spécifique sur le développement durable est incluse dans le programme d'intégration des nouveaux arrivants de la Société.

Conformément à son ambition de promouvoir les facteurs de durabilité, la Société prend en compte les critères ESG lors de l'évaluation de la performance des collaborateurs. À cet égard, des critères qualitatifs sont déterminés, en fonction du rôle et de la fonction du salarié, pour évaluer sa performance. Ces critères peuvent porter sur la qualité de l'analyse ESG, l'implication dans l'élaboration et le suivi du plan d'action ESG, l'adhésion à la charte de développement durable de l'entreprise.

Enfin, le Collège de Surveillance de la Société inscrit à l'ordre du jour de ses réunions un point relatif au développement durable.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Le dialogue avec les sociétés en portefeuille est un levier de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement de la Société. Ainsi InfraVia s'efforce de maintenir une relation avec les sociétés du portefeuille et des interactions avec les équipes de direction des sociétés du portefeuille, ces interactions comprennent un pan relatif au suivi et la promotion de pratiques ESG pendant le cycle de détention des sociétés du portefeuille et pas seulement à travers les votes dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille.

La Société s'efforce à travailler conjointement avec les sociétés du portefeuille pour établir des feuilles de route ESG au cours des 18 premiers mois après l'investissement (en particulier sur l'infrastructure) et, le cas échéant, cherche à diffuser les bonnes pratiques identifiées.

En outre, les sociétés d'infrastructure abordent chaque année l'ESG lors d'un conseil d'administration visant à examiner les questions extra-financières et à discuter des pratiques observées, des feuilles de route et des performances ESG.

La Société cherche également à anticiper la hausse des besoins et à partager les meilleures pratiques entre ses équipes et ses actifs. Le second forum ESG s'est tenu en avril 2024 avec des représentants plus de 75% des sociétés du portefeuille (Infrastructure et Growth).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

La Société n'est pas soumise à l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie ») relatif à l'obligation de reporting des grandes entreprises et n'est pas tenue de collecter les informations relatives ni à l'éligibilité ni à l'alignement des sociétés en portefeuille. La Société vise à intégrer des actions, lorsqu'elles sont



jugées pertinentes, pour que ses actifs éligibles s'alignent sur la taxonomie verte dans sa feuille de route ESG annuelle.

Une des sociétés du portefeuille est active dans le secteur des combustibles fossiles (une plateforme de distribution de GNL hors réseau à petite échelle). L'entreprise est active dans la transition énergétique, étant passée des produits pétroliers à ses débuts (années 1970) au GNL aujourd'hui et ses clients sont des industriels qui ont besoin de Gaz Naturel dans leurs procédés de production. Cette société représente environ 4% du portefeuille (cf. PAI Statement).

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

La Société vise à établir ou faire établir chaque année, le cas échéant par un prestataire externe, des bilans carbone détaillés, alignés sur le standard du GHG Protocol reconnu internationalement. Cela permet à la Société de disposer de bases de référence plus précises et plus tangibles qui pourront être utilisées pour modéliser des scénarios de trajectoire, en fonction du secteur d'activité, de la localisation et de la taille des sociétés du portefeuille.

L'équipe d'Asset Management, dont l'équipe ESG, est en cours de développement de feuilles de route de décarbonation cohérentes et adaptées aux spécificités de l'entreprise/du secteur. En 2024, la Société a élaboré sa stratégie climat avec l'aide d'un expert externe en décarbonation. La stratégie climat et le détail de l'approche retenue sont décrits dans le Sustainability Report 2024 publié sur le site internet de la Société. <https://infraviacapital.com/fr/developpement-durable/>

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

La Société a ouvert la discussion avec les sociétés du portefeuille depuis 2022 en incluant la cible ODD 15.5 relative à la dégradation de l'habitat, à la biodiversité et au déclin des espèces, dans le questionnaire ESG annuel. Deux questions sont abordées : l'une sur la matérialité du sujet pour l'entreprise, l'autre sur la localisation ou non des activités de l'entreprise à proximité de zones à forte biodiversité.

Pour certains actifs, la Société a déjà identifié des externalités potentielles, telles que des fuites de stockage, une dégradation pour des projets renouvelables sur site ou une adaptation d'hébergements à la biodiversité environnante.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

La Société reconnaît le changement climatique comme un facteur transversal important pour les sociétés du portefeuille et sa stratégie s'articule autour de l'évaluation des risques liés au climat afin d'améliorer la viabilité à long terme des investissements et sur l'identification des impacts environnementaux des actifs et sur le déploiement, lorsque cela est possible, de mesures d'atténuation.

Préinvestissement, la Société effectue en interne une première analyse des risques et des opportunités liés au climat notamment sur la base des éléments suivants :

- Risques (R&O) physiques directs et indirects liés à des événements climatiques graves susceptibles d'endommager les infrastructures ou à des événements spécifiques tels que des épidémies ou des canicules.
- R&O en matière de réglementation qui peut émerger avec de nouvelles politiques publiques destinées à accompagner la transition vers une économie moins carbonée, des exigences plus strictes en matière de réduction des émissions, etc.

- R&O technologiques impliquant des innovations dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage ou de captage du carbone, conduisant à une réduction des coûts.
- R&O du marché associée à l'évolution des préférences des clients, aux tendances croissantes en faveur de technologies à moins forte intensité de carbone, à la situation géographique et à la surveillance de la chaîne de valeur, aux changements dans les marchés de capacité.
- R&O réputationnels liés à des attentes accrues en matière de restrictions, à une pression et à des attentes croissantes de la part de toutes les parties prenantes

Depuis 2024, la Société a intégré l'utilisation d'un outil d'évaluation des risques fournissant des données carbone, climat & biodiversité dans ses phases de due diligence pour aider à la prise de décision. L'outil, construit sur des bases de données publiques (GIEC, CDP, etc.) ainsi que les équipes du prestataire (scientifiques et experts dont climatologues, hydrologues, géologues, agronomes, écologistes, spécialistes de l'adaptation climatique et experts GES), cartographie les risques physiques et transitionnels climatiques existants, ainsi que les risques biodiversité à l'échelle de la dizaine de mètres.

La Société observe dans certains cas un lien entre les actions liées à l'ESG et la rentabilité des sociétés du portefeuille (par exemple, optimisation des consommations d'eau et d'énergie) mais n'a pas encore identifié de paramètres généraux observables et précis pour mesurer l'impact des facteurs liés à la durabilité sur la valorisation financière des sociétés du portefeuille.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)

- InfraVia European Fund V SCSp
- InfraVia European Fund V FPCI InfraVia European Fund VI SCSp
- InfraVia European Fund VI FPCI
- InfraVia European Fund VI SCSp
- InfraVia Critical Metals Fund FIPS
- InfraVia Critical Metals Fund SCSp
- InfraVia Growth Fund II SLP



II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

La Société prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans la gestion des fonds qui sont tous intégrés dans la démarche générale de l'entité. Ces fonds sont réservés à une clientèle professionnelle. Pour plus d'information, sur la démarche générale de l'entité merci de vous référer au PAI Statement publié sur le site internet de la Société.